



Transport Desgagnés inc.

21, rue du Marché-Champlain
Québec (Québec) G1K 8Z8
Canada
Tél. : 418.692.1000
Télec. : 418.692.6044
Courriel : info@desgagnes.com
Site Web : www.desgagnes.com

N/C Damia Desgagnés



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Jauge brute : 11 978
Jauge nette : 3 761
LHT : 135,00 m
LEP : 129,24 m
Largeur (hors membrures) : 23,50 m
Creux sur quille : 11,30 m
Port en lourd : 14 419 tm à 7,9 m (tirant d'eau d'été, eau salée)*
Construction : Chantier Besiktas, Turquie, 2017
Numéro OMI : 9766437
Port d'immatriculation : Québec
Pavillon : Canada
Numéro d'immatriculation : 840569
Indicatif d'appel : CFAV
Type : Asphaltier-pétrolier-chimiquier-bitumier
Double coque, type OMI 2

Classe : Bureau Veritas, I ✕ Hull ✕ Mach; Oil Tanker; Asphalt Carrier, Chemical Tanker; Bitumen, DualFuel; FP>60°C; ESP; Unrestricted Navigation; Polar Class 7, ✕ AUT-UMS, ✕ SYS-NEQ-1, MON-SHAFT, Green Passport, Protected FO Tank, CleanShip Super (BWT, GWT, NDO-7 days), InwaterSurvey, SPM, VCS, Cold (H-30)

SYSTÈME DE CARGAISON

Capacité totale : 14 957 m³ à 98 %
Nombre de citernes : 12 x cargaison + 2 x décantation
Nombre de collecteurs : 4 x cargaison + 1 x déchargement décantation
Taux de chargement maximal : 1 600 m³/h (4 x collecteurs à cargaison)
Taux de déchargement max. : 1 600 m³/h (4 x pompes à cargaison)
Pompes citernes à cargaison : 4 x 400 m³/h, 10 bar
Pompe citerne de décantation : 1 x 150 m³/h, 10 bar

SYSTÈME DE BALLASTAGE

Système de traitement des eaux de lest (STEL) : Alfa Laval PureBallast
Pompes : 2 X 500 m³/h, 2 bar | Capacité totale des ballasts : 6 532 m³ à 100 %

MACHINERIE

1 x moteur principal Wärtsilä 5RT-FLEX50DF, 5 450 kW, 110 tr/min
2 x moteurs auxiliaires, 1 480 kW chacun, 1 200 tr/min
1 x moteur auxiliaire, 1 110 kW, 1 200 tr/min
1 x génératrice d'urgence, 360 kW, 1 800 tr/min
1 x générateur-moteur couplé à l'arbre, 1 500 kW (PTO) / 1 450 kW (PTI)
1 x hélice à pas variable, 4 pales, 5 200 mm diam.
1 x propulseur d'étrave, 750 kW; 1 x propulseur de poupe, 550 kW
2 x chaudières à l'huile thermique, 3 000 kW chacune

VITESSE ET CONSOMMATION (MDO)

M/P en mer : Vitesse économique : env. 12,0 kn sur env. 11,4 tm/j à 48 % MCR
Vitesse normale : env. 13,0 kn sur env. 14,2 tm/j à 60 % MCR
Vitesse élevée : env. 13,5 kn sur env. 17,0 tm/j à 73 % MCR

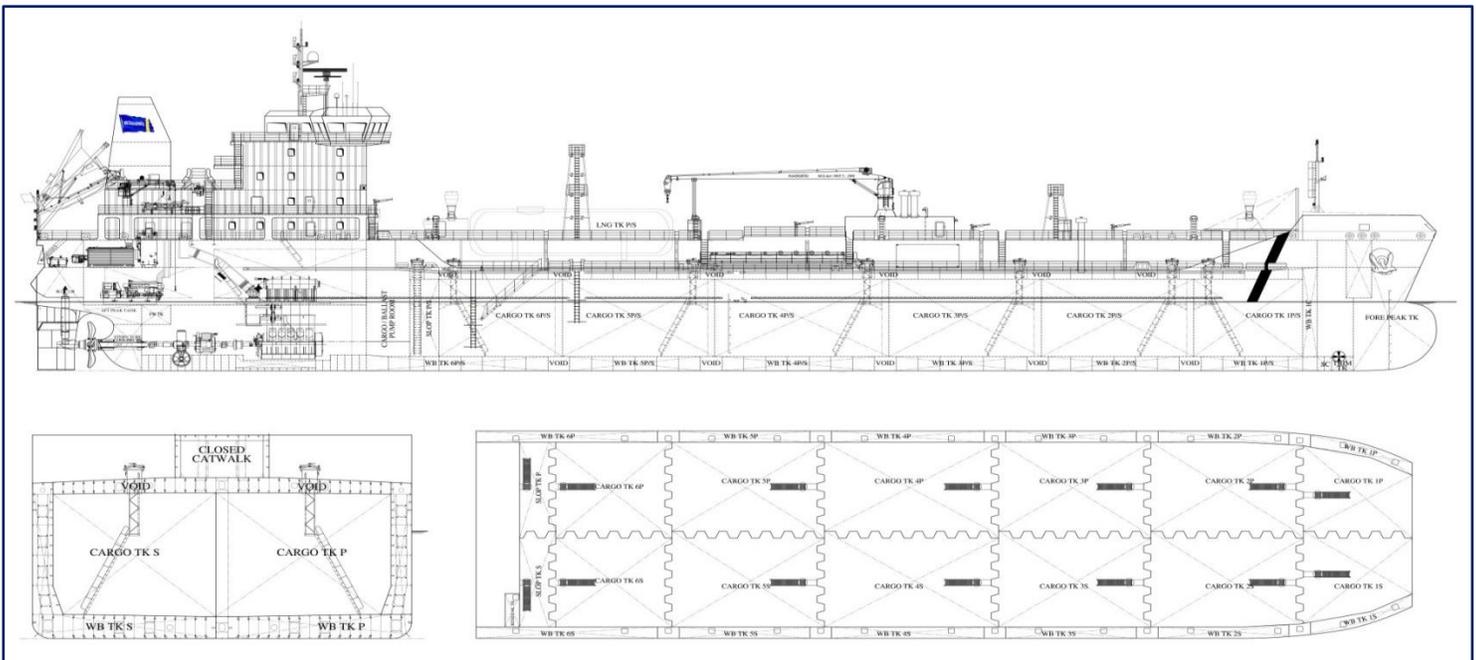
M/A en mer : 1,5 – 2,0 tm/j
M/A au port : 1,5 – 4,0 tm/j
Chaudières : Jusqu'à 10,0 tm/j selon la cargaison et la météo

CAPACITÉ DES RÉSERVOIRS

MDO : 791 m³ à 98 % | GNL : 612 m³ à 98 % | Eau douce : 193 m³ à 100 %

CARACTÉRISTIQUES ET CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

- Navire respectueux de l'environnement utilisant le GNL comme carburant et offrant une réduction de l'ensemble des émissions atmosphériques, avec des performances supérieures en termes d'émissions de CO₂, NOx, SOx et de particules
- L'accent est mis sur la sécurité avec un niveau exceptionnel de redondance des systèmes de propulsion et auxiliaires, ce qui assure une protection exceptionnelle au personnel navigant et à son navire, à l'environnement, ainsi qu'à la desserte maritime de l'Arctique
- Système informatisé de contrôle des citernes à cargaison et à ballast, incluant creux, température, alarme de niveau élevé, etc.
- Système de lavage portatif et système de dégazage fixe pour les citernes à cargaison
- Logiciel de chargement incluant calcul de la stabilité du navire intact ou endommagé, etc.
- Système de chargement en circuit fermé avec ligne de retour de vapeur
- Serpentins de chauffage en acier inoxydable pour les citernes à cargaison, de décantation et de rétention
- Solas, Marpol, Voie maritime du Saint-Laurent, Suez, Panama



*Le port en lourd (manuel de stabilité moins 300 tm) est donné sous réserve de la vérification définitive du poids lège du navire. Les vitesses et les consommations sont basées sur des vents de force Beaufort 2 maximum, sans houle et sans courants contraires. Les consommations supposent que la génératrice couplée à l'arbre n'est pas utilisée. Tous les détails, incluant les vitesses et les consommations, sont donnés à titre indicatif et de bonne foi, sans garantie. Ils ne doivent pas être utilisés dans des chartes-parties ou des contrats sans l'autorisation écrite explicite du propriétaire. (RÉV. 2022-07-25)